

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25 juin 2024

Objet : Convention relative à l'utilisation de l'application données sociales

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 25 juin deux mil vingt-quatre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN.

Avaient donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Françoise KERN, Monsieur Bernard FOISY à Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Quentin GESELL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Yves COSCAS, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : convention relative à l'utilisation de l'application données sociales

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L.231-1 à L.232-1 dédiés au RSU et à la base de données sociales,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Considérant l'utilisation, depuis 2017, de l'application web données sociales par l'ensemble des centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de définir les conditions et modalités de collaboration entre le CIG Grande Couronne et le CIG Petite Couronne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE le principe d'utilisation de l'application « Données sociales des centres de gestion », pour une durée de 5 ans à compter de la livraison de l'application.

Article 2 : AUTORISE la prise en charge financière de cette application à hauteur de 8 300€ TTC par an, soit 41 500€ TTC sur cinq ans. Cette dépense sera imputée au chapitre 011 (nature 611).

Article 3 : AUTORISE le Président à signer la convention entre le CIG Grande Couronne et le CIG Petite Couronne relative à l'utilisation de l'application « Données sociales des centres de gestion » et tous les documents afférents.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire